

AVIS PUBLIC

Adoption du budget de l'année 2022

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tiendra une séance extraordinaire le **lundi 17 janvier 2022, à 19 h 30**, à la **maison de la Justice** située au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond afin d'adopter le budget pour l'année 2022.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette assemblée porteront exclusivement sur ce sujet conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

La séance ordinaire du conseil municipal suivra immédiatement après la levée de la séance d'adoption du budget.

Donné le 13 décembre 2021.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA